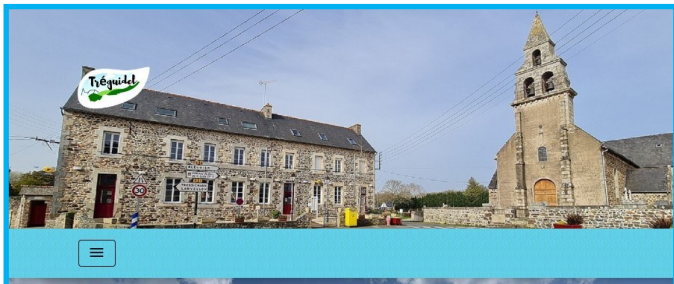


Du nouveau à Tréguidel ! treguidel.fr

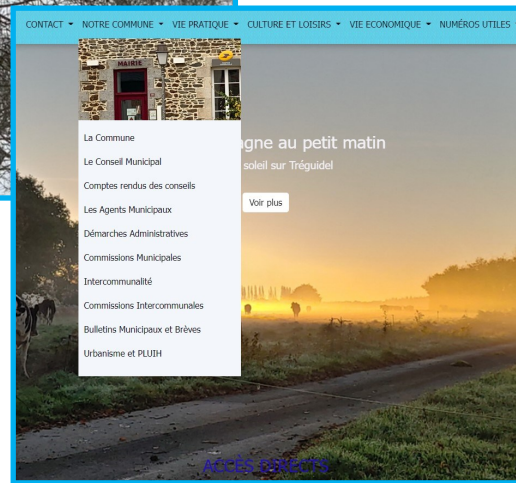
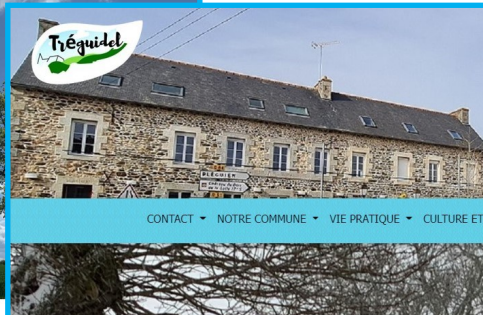


L'équipe de la Commission Communication a travaillé dur pour mettre à votre disposition le site officiel de Tréguidel, il vous informera :

- sur la commune
- ses habitants,
- sur l'actualité communale et associative.
- sur la possibilité de communiquer avec la population connectée et de visiter d'autres sites utiles.



Commune rurale
Commune rurale qui a conservé son authenticité
ACCÈS DIRECTS



Certaines pages sont encore en construction, mais nous y travaillons !



Pour y accéder :
treguidel.fr ou
treguidel.fr/fr/

Un moyen facile et rapide vous permet d'envoyer vos demandes à la Mairie en dehors de ses heures d'ouverture grâce au formulaire en bas de page du site.

TRÉGUIDEL



*« Le sport est une évasion complète de la vie »
François Hertel*

JUIN 2022

BRÈVE COMMUNALE



Adresse du site officiel de la Commune :
treguidel.fr



Commune de Tréguidel

Participe à la vie de ta commune



Cette année la Mairie met en place pour les jeunes de 16 -17 ans le dispositif : Mission argent de poche

Tu as 16 17 ans et tu résides sur la commune?

Tu veux gagner de l'argent de poche pour tes projets ? Profite de tes vacances pour t'occuper différemment tout en participant à la vie de ta commune !



Une demi-journée de travail, d'une durée de 3h00, te sera proposée au sein des services municipaux pour différentes missions. Ce travail sera rémunéré à hauteur de 15€. Cette action citoyenne te permettra de découvrir le travail des agents municipaux tout en améliorant ton cadre de vie.

Les missions proposées seront variées selon les besoins de la collectivité :

- entretien des espaces verts,
- désherbage,
- nettoyage des équipements publics,
- ramassage de déchets,
- petits travaux ...



Documents à nous retourner pour finaliser votre inscription

- La fiche d'inscription que vous pouvez obtenir directement à la mairie ou bien à télécharger sur le site officiel de la Mairie : teguidel.fr
- La charte d'engagement / autorisation parentale
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Photocopie de l'attestation d'assuré social

Ces documents sont à remettre à la Mairie par courrier, par courriel ou en les déposant directement à la Secrétaire de mairie.

Important !

Il est demandé aux jeunes (et non pas seulement aux parents) de bien renseigner un moyen de communication personnel (courriel, Messenger, téléphone portable...) afin de pouvoir répondre le plus rapidement aux propositions de missions faites par la Commune.

Pour rappel ce seront bien les jeunes qui seront contactés et non les parents.

Vous obtiendrez tous les documents nécessaires soit directement à la Mairie ou bien en les téléchargeant sur le site officiel de la Mairie :

teguidel.fr sur la page jeunesse